



FLEUR PELLERIN
MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,
CHARGÉE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 14 décembre 2012
N° 260

La France renonce à signer le projet de modification du Règlement des télécommunications internationales (RTI)

La Conférence mondiale des télécommunications Internationales (CMTI), organisée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) à Dubaï, du 3 au 14 décembre 2012, avait pour objet de réviser le règlement des télécommunications internationales (RTI). Entré en vigueur en 1988, ce texte devait effectivement être revisité, compte tenu des évolutions technologiques et réglementaires intervenues dans ce secteur.

Depuis deux ans, d'importants travaux préparatoires ont été menés en toute transparence par l'UIT et les Etats membres de l'organisation. Pour sa part, la France a organisé une large consultation publique ouverte au secteur privé, à la société civile, aux experts, aux organisations non gouvernementales, etc. La France a aussi activement pris part aux discussions conduites au niveau européen.

Un consensus s'est rapidement dégagé autour de quelques principes clés :

- maintien du champ d'intervention du RTI aux seules télécommunications, correspondant au périmètre d'activité de l'UIT ;
- compatibilité du RTI avec tous les autres accords et traités européens et internationaux en vigueur dans ce domaine ;
- strict respect de la souveraineté des Etats (sécurité nationale, cybersécurité, etc.).

Sur la base de ces principes, la France, en lien étroit avec ses partenaires européens, a pris part à la Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales (CMTI) dans un esprit d'ouverture et de recherche de compromis. A cette fin, elle a multiplié les échanges bilatéraux avec nombre de délégations, en particulier avec les représentants des pays en voie de développement et des pays émergents. Cette Conférence a permis de réaliser des avancées significatives, en particulier dans une meilleure compréhension des positions de chacun.



La France, comme la plupart de ses partenaires européens, n'a cependant pas pu se rallier au texte adopté par la Conférence, car certaines dispositions du nouveau traité sont susceptibles d'être interprétées comme une remise en cause des principes fondant notre position et celle des pays européens. La France souhaite réitérer son engagement à poursuivre les travaux engagés au sein de l'UIT comme dans les toutes autres enceintes internationales où sont traités ces sujets.

Pour Fleur PELLERIN, "Internet est un bien commun, qui doit rester libre et ouvert. Nous ne pouvons pas signer un texte qui soulevait de telles inquiétudes auprès des organisations non-gouvernementales et des acteurs du numérique. Pour autant, la gouvernance de l'Internet est perfectible et nous devons travailler à ce qu'elle soit véritablement internationale et inclusive. Je souhaite que la Conférence de Dubaï serve de signal de départ pour relancer ces travaux."

Contact presse :

Cabinet de Fleur PELLERIN – Aziz RIDOUAN, conseiller presse et communication : 01 53 18 41 00